



1<sup>er</sup> janvier 2022

## HONORAIRES DE GESTION

### 1. Mandat de gestion « investisseur » 7.60 % ttc forfait tout inclus hors contentieux

#### HONORAIRES DE GESTION

##### Honoraires de GESTION COURANTE LOCATION NUE

- Honoraires de gestion sur les encaissements mensuels hors dépôt de garantie : **7.00 % HT**, soit 7.60 % TTC

##### Forfait comprenant la gestion courante indiquée au présent mandat avec les prestations ci-dessous **gratuites** :

- Forfait d'intervention pour 2 h dans le cadre de la gestion exceptionnelle du bien (suivi sinistre, expertise amiable et judiciaire) :
- Frais administratif et consultation compte personnel sur internet
- Fourniture état des risques naturels, miniers et technologiques
- Frais annuel de conservation des archives
- Honoraires d'aides à la déclaration de revenus fonciers
- Frais de clôture de dossier
- Livraison d'un bien
- Suivi des travaux ou interventions approuvées
- Mise en œuvre des travaux obligatoires pour l'entretien du logement

##### Honoraires exceptionnels et prestations particulières non comprises dans la gestion courante :

- Constitution et transmission dossier contentieux locataires à l'huissier ou à l'avocat : 110.00 € TTC
- Suivi de dossier contentieux : à la vacation horaire 90.00 € TTC
- Représentation facturée dans le cadre des prestations particulières non comprises dans la gestion courante du bien (Assemblée générale et autres) : 90.00 € TTC

##### Honoraires de mise en location pour le bailleur :

- Honoraires d'entremise : 3.25 % HT soit 3.52 % TTC du loyer annuel hors charges
- Honoraires de mise en location : 11 € /m<sup>2</sup> dans la limite de la surface habitable et selon les prix/m<sup>2</sup> en application de la législation en vigueur relative aux plafonds définis par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014.
- Honoraires d'entremise dans le cadre de la location sans mandat de gestion : 6.51 % TTC du loyer annuel hors charges

##### Honoraires de mise en location locaux commerciaux, mixtes ou ou professionnels :

20 % du loyer annuel TTC à charge du locataire

##### Honoraires de gestion des contrats d'assurance :

Pour la gestion et le suivi administratif et comptable des contrats d'assurances locatives, contrat n° 1 ou du contrat n° 2 énumérés ci-dessous, le MANDATAIRE percevra par contrat des honoraires fixés comme suit :

- 0.49 % HT soit 0.54 % TTC sur la totalité des sommes mensuelles à encaisser
- 5 € TTC annuels pour le suivi et renouvellement assurance PNO

## 2. Mandat de gestion à 6.51 %TTC

### Honoraires de GESTION COURANTE LOCATION NUE

- Honoraires de gestion sur les encaissements mensuels hors dépôt de garantie relatifs à la gestion courante indiquée au mandat : **6.00 % HT**, soit 6.51 % TTC

#### **Prestations complémentaires non comprises dans la gestion courante :**

- |   |   |
|---|---|
| • Forfait d'intervention pour 2 h dans le cadre de la gestion exceptionnelle du bien (suivi sinistre, expertises amiables et judiciaires) : | • <b>70.00 € TTC</b>                        |
| • Fourniture état des risques naturels, miniers et technologiques :   | • <b>20.00 € TTC</b>                        |
| • Frais annuel de conservation des archives :   | • <b>2.00 € TTC</b>                         |
| • Honoraires d'aides à la déclaration de revenus fonciers :   | • <b>22.00 € TTC</b>                        |
| • Frais de clôture de dossier :   | • <b>40.00 € TTC</b>                        |
| • Frais administratif consultation internet :   | • <b>2.50 € TTC</b>                         |
| • Livraison du bien   | • <b>120.00 € TTC</b>                       |
| • Suivi des travaux ou interventions approuvées et mise en œuvre des travaux obligatoires pour l'entretien du logement                      | • <b>5% du montant HT des devis validés</b> |

:

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| • Constitution et transmission dossier contentieux locataires à l'huissier ou à l'avocat :  | 110.00 € TTC                      |
| • Suivi de dossier contentieux :  | à la vacation horaire 90.00 € TTC |
| • Représentation facturée dans le cadre des prestations particulières non comprises dans la gestion courante du bien (Assemblée générale et autres) : | 90.00 € TTC                       |

### Honoraires de mise en location pour le bailleur :

- Honoraires d'entremise : 3.25 % HT soit 3.52 % TTC du loyer annuel hors charges
- Honoraires de mise en location : 11 €/m<sup>2</sup> dans la limite de la surface habitable et selon les prix/m<sup>2</sup> en application de la législation en vigueur relative aux plafonds définis par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014.
- Honoraires d'entremise dans le cadre de la location sans mandat de gestion : 6.51 % TTC du loyer annuel hors charges

### Honoraires de mise en location locaux commerciaux, mixtes ou ou professionnels :

20 % du loyer annuel TTC à charge du locataire

### Honoraires de gestion des contrats d'assurance :

Pour la gestion et le suivi administratif et comptable des contrats d'assurances locatives, contrat n° 1 ou du contrat n° 2 énumérés ci-dessous, le MANDATAIRE percevra par contrat des honoraires fixés comme suit :

- 0.49 % HT soit 0.54 % TTC sur la totalité des sommes mensuelles à encaisser
- 5 € TTC annuels pour le suivi et renouvellement assurance PNO

### 3. HONORAIRES DE GESTION LOCATION MEUBLEE

#### Honoraires de GESTION COURANTE

- Honoraires de gestion : 7.84 % HT, soit 8.51% TTC pour meublée
- Frais administratif et consultation compte personnel sur internet 4.25 €/mois  
Et comprenant les prestations ci-dessous, gratuites :
- Forfait d'intervention pour 2 h dans le cadre de la gestion exceptionnelle du bien (suivi sinistre, expertises, etc...)
- Fourniture état des risques naturels, miniers et technologiques :
- Forfait Assistance à la livraison du bien :
- Frais annuel de conservation des archives :
- Frais de clôture de dossier

#### Honoraires COMPLÉMENTAIRES :

Honoraires d'aides à la déclaration de revenus fonciers : 30 €  
Presence Assemblée générale forfait 90 € quelque soit la durée ou le nombre.

#### Honoraires de mise en location pour le bailleur :

- Honoraires d'entremise : 5% HT soit 5.42 % TTC du loyer annuel hors charges
- Honoraires de mise en location : 11 €/m<sup>2</sup> dans la limite de la surface habitable

#### Honoraires de constitution des dossiers contentieux locataire :

- Transmission à l'huissier ou à l'avocat : 110.00 € TTC
- Suivi de dossier contentieux : à la vacation horaire : 70.00 € TTC

#### Honoraires de gestion des sinistres d'assurance :

En cas de travaux ou interventions approuvées par le mandant, le mandataire percevra des honoraires calculés sur le montant des travaux HT selon le barème suivant :

- Jusqu'à 400 € TTC : 20.00 € TTC
- De 400 à 1 000 € TTC : 32.50 € TTC
- Supérieur à 1 000 € HT sur le montant TTC des travaux : 5% TTC

#### Honoraires de gestion des contrats d'assurance :

Pour la gestion et le suivi administratif et comptable des contrats d'assurances locatives, contrat n° 1 ou du contrat n° 2 énumérés ci-dessous, le MANDATAIRE percevra par contrat des honoraires fixés comme suit :

- 0.49 % HT soit 0.54 % TTC sur la totalité des sommes mensuelles à encaisser
- 5 € TTC annuels pour le suivi et renouvellement assurance PNO

## HONORAIRES DE TRANSACTION

1<sup>er</sup> janvier 2022

Honoraires à la charge des mandants (TTC), sauf stipulation contraire au mandat.

### Sur transaction sur bâtis :

Forfait studio	4 000 €
- jusqu'à 50 000 €	4 500 €
- 50 001 € à 80 000 €	10%
- 80 001 € à 110 000 €	9%
- 110 001 € à 140 000 €	8,50%
- 140 001 € à 170 000 €	8%
- 170 001 € à 200 000 €	7%
- 200 001 € à 300 000 €	6%
- 300 001 € à 500 000 €	5.5 %
- 500 001 € à 600 000 €	5%
- Supérieur à 600 001 €	4%

### Sur transaction sur Terrains nus :

Jusqu'à 110 000 € :	10 000 €
110 001 à 265 000 €	15 000 €
265 001 à 300 000 €	6%
300 001 à 400 000 €	5%
A partir de 400 001 €	4%

(\*) dans le cas de vente en lotissement, la grille de vente du vendeur est applicable

(\*) dans le cas de vente en lotissement, la grille de vente du vendeur est applicable

## ESTIMATION OU AVIS DE VALEUR VENALE

Estimation : gratuit

Avis de valeur vénale : 250 € TTC